

Assemblée nationale
XIV^e législature
Session ordinaire de 2014-2015
Compte rendu

Deuxième séance du jeudi 21 mai 2015

Sommaire

[...]

Article 19

M. Guy Geoffroy
M. François-Michel Lambert
Mme Brigitte Allain

Suspension et reprise de la séance

Amendements nos 431 , 429 , 428 , 972 , 850 , 784 , 250 rectifié , 783 , 785 , 196 ,
483 , 910 rectifié , 531 , 786 , 197 , 232 , 233 , 135 , 877 rectifié , 788 rectifié ,
433 , 432 , 881 , 200 rectifié , 857 rectifié , 234 , 167 , 789 , 790 , 806 , 201 , 235 ,
297 , 792 , 791 , 532 , 136 , 643 , 793 , 137 , 644 , 237 , 617 , 238 rectifié , 794 ,
36 , 202 , 203 , 982 , 795

[...]

Débat

[...]

M. le président. Plusieurs orateurs sont inscrits sur l'article.

La parole est à M. Guy Geoffroy.

M. Guy Geoffroy. L'article 19 contient des dispositions importantes portant en particulier sur la problématique très vaste et très complexe des déchets ménagers. Une réflexion cohérente part nécessairement de la globalité du problème pour aller vers des applications qui ne peuvent pas ne pas être locales et doivent donc tenir compte, par définition, de réalités telles que l'histoire, les territoires, l'ambition et les capacités qui sont par nature tout à fait différentes. J'aurai l'occasion de défendre des amendements à mes yeux utiles et même indispensables. Je compte pour l'heure non pas apporter des éléments d'information, car nous sommes tous plus ou moins informés à ce sujet et certains d'entre nous font même preuve d'une plus grande implication, mais surtout jeter les bases de l'échange que j'appelle de mes vœux, tout comme le Gouvernement et la majorité à n'en pas douter, c'est-à-dire un échange aussi objectif, fouillé et pragmatique que possible. Nous sommes tous d'accord sur de nombreux points, qu'il n'est pas inutile de rappeler.

Le premier point est devenu une tarte à la crème : le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Cela marche : le volume global des déchets produit par les ménages ne cesse de diminuer ; la prise de conscience de nos concitoyens et des acteurs publics locaux et nationaux est bien réelle depuis une quinzaine d'années, et ne cesse de s'accroître.

La deuxième réalité sur laquelle, me semble-t-il, nous sommes tous d'accord est qu'il faut donner un vrai sens à notre action en essayant d'améliorer sans cesse nos performances dans le traitement du « déchet ultime ». Le déchet ultime est celui qui, en l'état actuel de nos connaissances, de nos compétences et de nos capacités technologiques et économiques, ne peut plus rien produire, celui dont on ne peut plus rien tirer.

Entre les deux, il y a le bon ordre des choses et la capacité des uns et des autres à apporter le maximum d'éléments de nouveauté en matière de retour au sol. Cela peut se faire en particulier

par la matière organique, la création d'énergies propres et renouvelables et – ce dont on vient de parler et qui sera à nouveau abordé dans cet article – le concept d'économie circulaire.

Je voulais insister auprès de vous, madame la ministre, vous sachant sensible à cette question, ainsi qu'auprès de tous nos collègues, sur le sujet important – eu égard aux constats que nous établissons en ce domaine, à l'ambition que nous devons nourrir en la matière et au potentiel existant, qu'il ne faut pas gâcher – que constituent aujourd'hui, dans notre pays, les déchets ménagers fermentescibles.

Je m'exprime certes, ici, à titre personnel, mais je le fais d'une manière attendue, comprise et revendiquée par un nombre très important d'élus locaux, quelle que soit leur affiliation – ou leur absence d'affiliation – politique, qui se sont regroupés dans de multiples associations. Ces dernières, grâce à l'échange de bonnes pratiques, concourent à améliorer la situation qui, bien que parfois incertaine, s'améliore de jour en jour. Je citerai l'Association pour la méthanisation écologique des déchets – MÉTHÉOR –, que j'ai l'honneur de présider et qui regroupe en son sein non seulement des collectivités mais également des industriels qui concourent à la méthanisation des déchets ménagers, ainsi que la Fédération nationale des collectivités de compostage – la FNCC – et une autre structure que chacun connaît, l'Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur – AMORCE –, qui nourrit également des réflexions en ce domaine. Les réflexions et les conclusions de ces trois associations – et de bien d'autres – vont dans le même sens, celui d'un pragmatisme éclairé et du refus de l'enfermement dans des positions qui ne sont parfois pas suffisamment éclairées pour être tout à fait objectives.

Madame la ministre, dans le texte que vous avez présenté initialement, vous avez prévu des dispositions qui peuvent toujours être contestées et améliorées mais qui ont la grande sagesse de dresser le constat le plus équilibré possible de l'action des collectivités dans le domaine de l'utilisation de la partie fermentescible de leurs déchets. Certaines choses marchent, d'autres fonctionnent moins bien, d'autres encore n'ont donné aucun résultat mais marcheront peut-être mieux maintenant, dans une économie récente et au moyen d'une technologie également récente. Tout cela, j'y insiste, est très récent : le syndicat que je préside s'est lancé depuis seulement quinze ans dans la méthanisation de ses déchets ménagers. Auparavant, il se contentait, si l'on peut dire, de réaliser un compostage à l'ancienne, qui avait ses mérites et ses limites.

Il est un sujet dont j'ai du mal à comprendre qu'il ait pris des proportions – j'emploie des guillemets pour ne choquer personne – à ce point « idéologiques » : celui que l'on persiste à appeler le tri mécano-biologique – le TMB. Il s'agit d'un épouvantail, qui consiste en l'utilisation, par des unités industrielles de traitement des déchets, de cylindres rotatifs qui ont comme caractéristique de préparer la fermentation des déchets qui y sont placés et leur insertion dans une chaîne de tri. Cette dernière permet ensuite d'obtenir un produit qui, avec ou sans méthanisation, permet la fabrication d'un compost stabilisé respectant la norme que nous connaissons, que nous devons absolument améliorer, respecter et rendre de plus en plus exigeante.

Madame la ministre, aucune collectivité ne se lance spontanément, quand bien même elle n'aurait pas d'autre solution, dans l'utilisation de ce procédé industriel, bien qu'il soit devenu de plus en plus pertinent et performant et permette de faire à l'usine ce que l'habitant n'a pas la capacité de faire ou ne réussit pas assez bien. J'en ai fait l'expérience dans le syndicat que je préside : lorsque nous avons lancé, il y a dix ans, la collecte sélective de nos déchets, nous avons prévu – et nous l'avons conservé quelques années – un bac spécifiquement dédié à la collecte, chez l'habitant, de la partie fermentescible des déchets – pour l'essentiel, les déchets de cuisine. Nous avons dû constater, après sept ou huit ans, que le flux obtenu ne représentait que la moitié de celui que nous espérions obtenir pour faire tourner nos méthaniseurs, soit 7 000 à 8 000 tonnes au lieu de 15 000 tonnes. Cela ne nous permettant pas de pérenniser ce méthaniseur, nous avons changé nos consignes de tri.

Grâce à la performance de notre usine – beaucoup d'autres obtiennent les mêmes résultats : je vous en citerai quelques-unes, que j'ai visitées récemment –, nous obtenons à l'arrivée une production de biométhane que nous pouvons transformer dès aujourd'hui en électricité et que nous pourrions transformer demain en gaz, comme cela a d'ailleurs déjà été fait, en particulier à Lille. Ce gaz peut désormais être injecté dans le réseau, ce qui permet, par substitution,

d'engendrer de l'énergie propre et renouvelable, en particulier du gaz naturel vert, fort utile. Au sein de mon syndicat, d'ici quelque temps, les véhicules collectant les déchets des habitants rouleront avec du carburant produit par ces déchets.

Il faut accepter cette réalité telle qu'elle est, sans opposer de manière trop artificielle les détenteurs supposés de la vertu, qui auraient la capacité de ne méthaniser que des déchets fermentescibles prélevés à la source chez l'habitant, et les autres, qui seraient les paresseux, les non-vertueux, qui n'auraient pas accompli l'effort nécessaire. Une telle distinction est fautive : il n'y a pas des vertueux et des non-vertueux ; il y a seulement ceux qui peuvent méthaniser à un moment donné et ceux qui s'y essaient sans y parvenir. Toutefois, notre technologie, notre industrie, nous permet aujourd'hui de fonctionner et d'atteindre les objectifs fixés. L'étude de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques – l'INERIS –, menée il y a quelque temps, a prouvé que l'on produit aujourd'hui, grâce aux usines de compostage, ou de méthanisation et de compostage, un compost qui est tout à fait aux normes et – c'est aisément vérifiable – très apprécié par nos agriculteurs.

Il faut être vigilant et exigeant sur ce qui se passe aujourd'hui, et ne pas se cacher les difficultés et les retours d'expérience qui en découlent. Il faut faire confiance à ce qui a progressé et à ce qui marche. J'ai eu l'occasion, avec Mme Corinne Lepage, d'inaugurer l'usine de Brametot, en Seine-Maritime, qui marche bien. J'ai également visité récemment le site de Bil ta Garbi ; j'invite d'ailleurs, en ma qualité de président de MÉTHÉOR, le président de la commission spéciale aux dixièmes états généraux de la méthanisation qui se tiendront sur ce site, à l'usine de Bayonne, au début du mois de juin. Personne n'a entendu parler de Bil ta Garbi, parce qu'il n'y a là ni mouches, comme on en a eu malheureusement à Montpellier, ni odeurs, comme il est arrivé qu'il y en ait – c'est de moins en moins le cas, parce que les usines sont à présent en dépression et ont des modes de traitement des odeurs particulièrement pertinents. L'usine du syndicat que je préside, au moyen de la nouvelle chaîne de tri qui sera inaugurée à la rentrée, permettra d'obtenir encore de meilleurs résultats.

J'invite tous mes collègues, tous ceux qui sont intéressés par ces questions, à venir à notre contact, à découvrir les réalités, à s'en imprégner et à ne pas hésiter à faire preuve d'une critique objective et positive pour améliorer le dispositif. Nous y gagnerons tous, parce qu'il n'y a pas, je le répète, de clivage en la matière. L'association MÉTHÉOR regroupe des élus de tous bords : son ancien président était un chaud partisan de la méthanisation – que l'on nomme aujourd'hui, pour mieux le décrier, le TMB – tandis que la présidente de Bil ta Garbi, que l'on ne peut pas particulièrement classer à droite, partage les positions dont je vous ai fait part.

Il faut éviter de décourager, qui plus est de manière désobligeante, toutes ces femmes et tous ces hommes, élus, industriels, acteurs locaux, qui déploient de nouvelles technologies et s'efforcent de les améliorer en permanence, et qui permettent une utilisation du déchet fermentescible dans toutes ses dimensions. Ce dernier peut produire du biométhane et ce qui en découle, et il ne faut pas gâcher cette source d'énergie renouvelable. Aucun autre mode de traitement ne permet de mettre à la disposition des agriculteurs la matière première, ce compost qui va redonner des éléments essentiels, qui ont été prélevés par l'agriculture et qui – chose on ne peut plus naturelle – méritent de retourner à la terre pour que les sols ne soient pas privés de toute leur substance. Tout cela est extrêmement riche et important.

Je m'efforce d'avoir la position la plus équilibrée possible, cette question – à travers ses réussites, ses difficultés et les améliorations que l'on peut y apporter – appelant une telle mesure. Mon propos a pour seul objectif de permettre qu'à l'issue de nos échanges sur cet article 19, la loi, dans ses parties consacrées au traitement de nos déchets ménagers, permette d'avancer. Il nous faut faire preuve en la matière de vigilance, d'une grande exigence et de respect à l'égard de ce qui est fait par tous les acteurs de terrain, dont je fais partie.

Madame la ministre, j'ai eu le sentiment que vous n'étiez pas très éloignée de ma position. À défaut de pouvoir progresser ensemble sur votre texte initial, j'estime qu'il serait sage que notre assemblée en restât, en revenant à ce texte, à ce qui était l'intention première du Gouvernement qui invite à regarder de près ce qui se passe, à éviter des actions qui ne seraient pas maîtrisées, sans interdire : rien ne serait pire, en effet, que d'interdire ce qui fonctionne de mieux en mieux et

d'empêcher par là même de tirer tout le parti de ce que nos déchets contiennent – et Dieu sait qu'ils contiennent énormément de choses ! Si nous ne parvenions pas à atteindre cet objectif, nous commettrions collectivement une erreur, mais j'ai confiance : nous ne la commettrons pas.

M. Bertrand Pancher. Bravo !

(...)

M. le président. Je suis saisi de trois amendements, n^{os} 433, 432 et 881, qui peuvent faire l'objet d'une discussion commune.

Monsieur Geoffroy, voulez-vous présenter en même temps vos amendements n^{os} 433 et 432 ?

M. Guy Geoffroy. Volontiers, monsieur le président, d'autant que j'ai déjà évoqué l'ensemble de la problématique dans mon intervention sur l'article.

Ces deux amendements s'inscrivent dans une vision non pas d'interdiction, mais de progression vers l'objectif du tri à la source. Par exemple, nous pratiquons tous le compostage individuel au domicile – je le fais chez moi, comme beaucoup d'autres ici...

Mme Françoise Dubois. C'est que vous avez un jardin, vous !

M. Guy Geoffroy. Il est amusant, mais nullement caricatural, de faire assurer la gestion d'une partie de nos déchets fermentescibles par des poules, qui sont les seules à pouvoir faire ce travail, avec les débouchés que l'on sait. Toutes ces démarches procèdent d'une vraie volonté de pragmatisme, respectueuse des histoires, des territoires, des capacités à tous égards.

L'amendement n^o 433 ressemble comme un frère, si je puis dire, à l'amendement n^o 881 de Mme Alaux, M. Blazy, M. Premat et plusieurs de leurs collègues. Il propose de substituer à la troisième et à la quatrième phrase de l'alinéa 13 la phrase suivante : « À cet effet, il progressera dans le tri à la source des déchets organiques pour que ceux-ci ne soient plus collectés dans les ordures ménagères résiduelles puis éliminés, mais valorisés. »

Dans leur amendement n^o 881, nos collègues de la majorité proposent de fixer une date butoir, 2025. Il n'est pas déraisonnable en effet de se donner dix ans pour essayer de progresser. J'accepterai volontiers de me rapprocher de ce point de vue si mon amendement ne recueillait pas l'approbation et de le rectifier en ce sens.

Quant à mon amendement n^o 432, il vise à revenir à la rédaction initiale, c'est-à-dire à la position pleine de sagesse alors adoptée par le Gouvernement.

Pour résumer, monsieur le président, si nos collègues souhaitent que mon amendement soit rectifié en séance pour se rapprocher du leur, je suis prêt à le faire, auquel cas chacun voudra bien considérer qu'il s'agit du même amendement, présenté de manière consensuelle de part et d'autre de l'hémicycle, et dans le même objectif : avancer de manière positive et non de manière punitive.

M. le président. La parole est à M. Razzy Hammadi, pour soutenir l'amendement n^o 881.

M. Razzy Hammadi. Il est défendu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur ces trois amendements ?

Mme Sabine Buis, *rapporteuse.* Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Ségolène Royal, *ministre.* Avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Julien Aubert.

M. Julien Aubert. Je vais laisser Guy compléter mon propos...

M. le président. Le nom patronymique est de rigueur, mon cher collègue.

M. Julien Aubert. Vous avez raison, monsieur le président.

M. François Brottes, président de la commission spéciale. M. Le Fur se trompe rarement !

M. Julien Aubert. Permettez-moi de faire remarquer que Guy Geoffroy, qui est trop modeste pour se mettre en avant, a réalisé un travail considérable. Son amendement couvre plusieurs pages. Il s'appuie sur une étude de l'ADEME – ce qui montre qu'à l'UMP, nous lisons également ces études. Il cite de nombreux exemples, fait appel à la réglementation internationale. Bref, il avance toute une série d'arguments.

Il serait donc de bonne diplomatie que Mme la ministre et Mme la rapporteure soient plus explicites dans leurs avis et ne se contentent pas d'un simple « avis défavorable », qui peut décontenancer, voire décourager des parlementaires de l'opposition qui souhaitent instaurer un dialogue de co-construction avec la majorité.

Au-delà de la taquinerie, il y a là un vrai sujet qui concerne le fonctionnement du Parlement. À l'origine, cette proposition correspondait à votre position, madame la ministre. S'il y a eu un revirement de votre part, il serait intéressant que vous nous en exposiez la raison.

La position de Guy Geoffroy, que je partage totalement, se fonde sur une exigence pratique : nous voulons que cette loi s'applique dans de bonnes conditions. Or l'expérience des élus, comme il l'a longuement expliqué en introduction, démontre qu'il sera impossible de mettre en œuvre correctement l'ensemble des dispositifs.

Nous vous avons abondamment reproché, à l'article 1^{er}, de voter une diminution de la part du nucléaire sans réfléchir ni aux moyens ni à la mise en œuvre. Il ne faut pas s'étonner que les gens n'aillent plus voter si les hommes politiques votent des lois inapplicables ou qui posent de graves problèmes dans la vie de tous les jours.

Un effort s'impose. C'est bien d'afficher de grands principes, certains groupes s'en sont fait une spécialité, mais pour notre part, nous sommes dans le pragmatisme, le quotidien. Nous voulons nous assurer que le dispositif que vous proposez, madame la ministre, est meilleur que celui de Guy Geoffroy, et qu'il ne posera pas de problème d'application dans la pratique. Mais je laisse à Guy Geoffroy le soin de compléter mon propos.

M. le président. La parole est à M. Guy Geoffroy.

M. Guy Geoffroy. Je n'ai pas à exiger, loin de moi cette idée, que la commission ou le Gouvernement explicitent leur avis. Je pense avoir été suffisamment exhaustif, « honorable » dans la présentation de mon argumentaire et des quelques éléments de réflexion et d'information que je vous ai livrés pour obtenir, au moment où notre assemblée va se prononcer, un minimum d'explications quant aux raisons qui vous conduisent à refuser ces amendements.

Le premier est à peu de chose près identique à celui présenté par le groupe socialiste. Je suis prêt, je le répète, à faire du mien l'identique de celui de mes collègues socialistes, en particulier de M. Hammadi ici présent. Je ne leur demande pas de faire un pas dans ma direction : je fais moi-même bien volontiers un pas dans la leur.

Cela mériterait que nous connaissions la raison de votre refus. Pourquoi en rester au texte actuel sur lequel se fondent nos échanges ? Il s'agit d'un texte punitif, dont les conséquences doivent être mesurées – et je doute qu'elles le soient réellement. Je vous rejoins tout à fait, madame la ministre, lorsque vous affirmez que l'écologie ne doit pas être punitive, mais progressiste. Progresser dans une voie qui est déjà bien balisée, mais où il reste des efforts à réaliser – et nous y sommes prêts, les collectivités y sont prêtes – ne me semble pas aller dans la mauvaise

direction.

Puisque vous n'acceptez pas ces amendements émanant des deux principaux groupes de cet hémicycle, dites-nous pourquoi, madame la ministre, cela vous indiffère qu'on en revienne à votre texte initial, lequel avait le mérite de l'équilibre et allait dans le sens d'un certain nombre d'indications fondées sur une exigence raisonnable, teintée d'une vigilance bienvenue, à laquelle je suis tout prêt à me remettre. C'est la raison pour laquelle j'ai proposé d'y revenir.

Que le Gouvernement nous explique donc pourquoi le retour à son idée de départ n'est plus acceptable pour lui.

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme Ségolène Royal, ministre. C'est bien volontiers, monsieur le député, que je vous donne quelques éléments d'information. Si je ne l'ai pas fait précédemment, c'est parce que nous sommes en nouvelle lecture et que nous avons déjà eu nombre d'explications et de débats. Comme l'a dit M. Aubert, nos concitoyens attendent que les lois soient votées et appliquées. Nous avons encore beaucoup de travail sur les textes d'application. C'est pourquoi je faisais en sorte que nos débats s'accélérent, afin que cette loi puisse être adoptée avant demain matin.

Cependant, je vais vous donner quelques éléments d'information. J'ai écouté attentivement votre argumentaire, et je salue vos compétences en ce domaine. Vous êtes très impliqué sur votre territoire, où vous avez réalisé beaucoup dans le domaine du traitement des déchets. Vous avez réussi, et je pense que vos équipements fonctionnent très bien.

Néanmoins, les retours sur investissement sur les installations du tri mécano-biologique ne sont pas bons. Le produit des composts de ces équipements n'est pas conforme aux normes dans une proportion de 50 %. C'est la raison pour laquelle nous avons fait le choix du tri à la source dans ce projet de loi.

Celui-ci permet de bien trier les déchets fermentescibles et représente la seule garantie d'un compost de qualité, donc de la mise en place d'une véritable économie circulaire, dans la mesure où ce compost peut être réutilisé en toute sécurité. Je tiens à cet égard à votre disposition les conclusions des rapports de l'INERIS, l'Institut national de l'environnement industriel et des risques.

Un amendement visant l'interdiction du tri mécano-biologique viendra tout à l'heure en discussion. Le Gouvernement ne le soutiendra pas, mais il soutiendra l'amendement de M. Cotel qui consiste à privilégier le tri à la source, lequel représente à mes yeux l'avenir.

M. François-Michel Lambert. Très bien.

Mme Ségolène Royal, ministre. Plus on encouragera le tri mécano-biologique, plus on découragera le tri à la source, qui correspond à 100 % à l'économie circulaire et à une bonne valorisation des déchets permettant de fabriquer du compost aux normes à 100 %.

C'est la raison pour laquelle je soutiendrai tout à l'heure l'amendement de M. Cotel, qui se borne à dire qu'il faut éviter d'implanter de nouvelles installations. Nous continuerons cependant à suivre de près le retour sur investissement des installations existantes, afin que celles-ci puissent fonctionner dans de bonnes conditions. Si un jour des progrès technologiques permettent d'améliorer le dispositif des installations existantes, on pourra les encourager.

Mais en tout état de cause, on n'atteindra jamais la performance en matière de production de compost à 100 % aux normes avec ce dispositif. Seul le traitement à la source, qui sépare bien les types de déchets, permet d'aboutir à un compost 100 % efficace. C'est la raison pour laquelle je ne peux être favorable à vos amendements, tout en rendant hommage à la compétence qui est la vôtre et à la façon dont vous avez exprimé vos arguments, que j'ai écoutés très attentivement. Je vous propose même de venir voir sur votre territoire l'ensemble des actions que vous avez déployées.

M. Guy Geoffroy. Volontiers.

Mme Ségolène Royal, ministre. Je sais qu'au-delà du traitement des déchets, vous avez développé des projets tout à fait intéressants en matière de transition énergétique, et je tiens à saluer le travail que vous faites sur votre territoire.

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Cottel.

M. Jean-Jacques Cottel. Je ne vais pas m'étendre, puisque Mme la ministre vient d'indiquer qu'elle soutiendrait l'amendement que j'ai proposé. Il s'agit en effet d'aller vers davantage de tri à la source, d'être le plus vertueux possible. Sans se fixer de date butoir qui pourrait pénaliser nos collectivités, il convient d'aller vers l'abandon progressif du tri mécano-biologique. Tel est le sens de l'amendement que je défendrai tout à l'heure.

M. le président. La parole est à M. François-Michel Lambert.

M. François-Michel Lambert. Notre collègue Geoffroy a, dans l'exposé sommaire de son amendement, cité l'exemple de Milan, ville qui compte tout de même près d'un million d'habitants. Depuis plusieurs années, Milan met en œuvre une collecte sélective de déchets organiques qui a démontré sa performance...

Mme Cécile Duflot. Exactement.

M. François-Michel Lambert. ...et évite le recours à des solutions technologiques parfois mal maîtrisées, mais dont le coût d'investissement est tel que l'on s'entête pendant vingt ans à essayer de faire fonctionner le schmilblick.

Le tri à la source démarre doucement, mais chemine sûrement et va jusqu'au bout des performances que nous recherchons, comme Mme la ministre vient de l'expliquer, à savoir une économie circulaire pleine et entière.

M. le président. La parole est à M. Guy Geoffroy.

M. Guy Geoffroy. Je remercie Mme la ministre de ses propos, de son analyse, que je partage, et de ses propositions.

Je souhaite malgré tout insister sur un point. Ce n'est pas tout l'un ou tout l'autre. Je le répète, tout ce qui peut être prélevé à la source doit l'être, et nous le faisons. Mais nous devons réfléchir sur tout ce qui, en dépit de tous les efforts, subsiste en termes de matières organiques et fermentescibles si nous interdisons à terme le tri mécano-biologique, le TMB, terminologie arbitraire qui ne signifie pas grand-chose.

Il y a toute une partie de nos déchets dont, de surcroît, le pouvoir méthanogène est plus important que celui des déchets alimentaires uniquement prélevés chez l'habitant. C'est prouvé.

Si nous nous privons de cela, une partie de nos déchets fermentescibles fera l'objet d'incinération ou d'enfouissement. Tel n'est pas l'objectif.

L'amendement de M. Cottel n'est pas si éloigné du nôtre ou de celui de M. Hammadi. S'il représente le point d'arrivée qui évite cet irréversible dont le Gouvernement ne veut pas, à savoir l'interdiction, je le voterai, parce que je souhaite que nous avancions.

Il serait de bon aloi que nous allions les uns vers les autres. Madame la ministre, vous avez fait une proposition, je la saisis au vol, si vous le permettez. J'aurai l'occasion de vous inviter, et j'espère que nous pourrons faire coïncider nos agendas, à l'inauguration de la nouvelle unité de traitement qui sera mise en place une fois notre nouvelle chaîne de tri achevée dans les semaines à venir. Celle-ci se tiendra à l'automne.

J'invite également tous mes collègues qui souhaitent non pas être convaincus par une propagande effrénée, mais se rendre compte sur place de certaines réalités et poser sur place, à tous ceux qui peuvent y répondre, les vraies questions, à partir et au-delà de tous les rapports qui ont été rédigés – il était fait référence tout à l'heure au rapport de l'INERIS, qui atteste que des composts issus du TMB – reprenons ce terme – sont à 100 % de bonne qualité alors que d'autres ne le sont pas.

Il faut comprendre les raisons, qui sont très multiples. Pour ma part, j'en ai décelé une très importante ; l'exemple de Bil Ta Garbi que je citais tout à l'heure est très riche en enseignements utiles pour l'avenir. Pendant longtemps, et cela a été le cas de l'installation du syndicat que je préside, le constructeur et l'exploitant n'étaient pas les mêmes : il y avait la construction d'un côté et l'exploitant de l'autre, ce dernier reprochant au constructeur et, au passage – pourquoi pas ? –, à la collectivité de ne pas avoir prévu de traiter les bons déchets, dans le bon pourcentage et avec la bonne chaîne de tri – chacun se renvoyant la balle.

En revanche, et c'est le cas à Bil Ta Garbi – je reprends cet exemple parce que c'est le plus récent : depuis un an, il fonctionne à la satisfaction générale, et les riverains, qui étaient les plus inquiets, sont aujourd'hui les plus grands défenseurs et promoteurs de cette unité industrielle –, quand la même entité industrielle construit et ensuite exploite, on s'aperçoit que les choses vont beaucoup mieux. C'est assez normal, d'ailleurs, parce que, dès le stade du cahier des charges, quand on construit en sachant qu'ensuite on va exploiter, on le fait sans doute d'une manière beaucoup plus cohérente et coordonnée.

Merci donc, madame la ministre : j'ai bien compris le sens de votre avis défavorable au profit d'un autre amendement, auquel je suis prêt à me rallier. Je le voterai, parce qu'il me semble aller dans une direction qui se rapproche le plus possible de ce que vous aviez initialement écrit ; mais nous devons laisser la porte ouverte à l'approfondissement de nos connaissances respectives sur ce sujet. Vous serez invitée chez moi, madame la ministre, et j'invite sur mon unité de traitement ou partout ailleurs ceux qui voudraient rejoindre nos États généraux de la méthanisation le 4 juin à Bayonne. Cela serait intéressant, car même si nous ne sommes pas d'accord, nous pourrions parler de choses que nous aurons constatées ensemble.

M. le président. Retirez-vous vos amendements, monsieur Geoffroy ?

M. Guy Geoffroy. Non, je les maintiens !

M. le président. La parole est à M. François-Michel Lambert.

M. François-Michel Lambert. Puisque nous parlons de rendez-vous, je vous invite tout d'abord à venir les 15 et 16 juin aux Assises de l'économie circulaire, où l'approche sera totalement différente de celle qui vient d'être exposée et qui avait prévalu pour les incinérateurs : « Bonnes gens, ne vous préoccupez de rien : nous mettons en place une technologie qui fige pendant vingt ans toute capacité d'évolution et d'innovation ! »

Le principe est ici le même : un TMB initié en 2015 fonctionnera jusqu'en 2035. Cela signifie que pendant vingt ans, autant dire une génération, toute la ressource d'un territoire – les déchets organiques et l'ensemble des matières que l'on peut récupérer chez les citoyens – sera confisquée par une seule et unique solution technologique, empêchant toute innovation créatrice de valeur. Ces territoires perdront ainsi de la richesse et de la création d'emplois.

J'invite donc, et je défendrai des amendements en ce sens, à soutenir avec fermeté une politique d'économie circulaire qui laisse ouvert l'accès aux ressources et évite la confiscation de celles-ci par un seul opérateur déployant une technologie qui nécessite vingt ans d'amortissement.

M. le président. Monsieur Hammadi, retirez-vous l'amendement n° 881 ?

M. Razzy Hammadi. Je le retire.

(L'amendement n° 881 est retiré.)

(Les amendements n^{os} 433 et 432, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements identiques, n^{os} 200 rectifié et 857 rectifié.

La parole est à Mme Sabine Buis, rapporteure, pour soutenir l'amendement n^o 200 rectifié.

Mme Sabine Buis, rapporteure. Je prendrai quelques instants pour dire qu'il ne s'agit ni de décourager, ni de déconsidérer le travail de mes collègues députés – je regrette que M. Aubert ne soit plus là –, avec lesquels, je tiens à le dire, nous entretenons des relations très cordiales. Ce n'est pas parce que nous n'avons pas le même avis sur tous les sujets que cela empêche quoi que ce soit.

Mme la ministre s'étant clairement prononcée sur la question du TMB, le présent amendement ne sera pas défendu, mais retiré. Il avait été déposé parce que, vous l'avez tous compris, ce sujet mérite débat. Ce débat ayant eu lieu, je voudrais vraiment remercier encore une fois Mme la ministre pour la façon dont elle a abordé le sujet : de manière claire et précise, elle nous a invités à ne pas interdire. C'est la raison pour laquelle je vais me reporter sur l'amendement de notre collègue Cottel, pour lequel j'émetts un avis favorable.

Mais elle nous invite également tous à imaginer les choses autrement : lorsque cela fonctionne bien, allons-y, continuons ; mais soyons conscients que cela ne fonctionne pas toujours très bien, et envisageons alors ouvertement des solutions meilleures pour l'avenir.

(L'amendement n^o 200 rectifié est retiré.)